

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Collège Moustier à Gréasque : création de sanitaires pour les élèves et construction d'un préau

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- le projet de création de sanitaires pour les élèves et la construction d'un préau au collège Moustier à Gréasque,
- le coût prévisionnel des prestations intellectuelles, dont le montant s'élève à 177 000,00 € T.T.C.

Les dépenses correspondantes seront financées dans le cadre l'autorisation de programme n° 2004-14004 A, de « rénovations diverses des collèges », au chapitre 20 pour les prestations intellectuelles.

Les prestations intellectuelles seront lancées selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée